



MINISTÈRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 5 mai 2010

## **Michel Mercier a annoncé aujourd'hui les noms des 42 grappes d'entreprises lauréates de la première promotion de l'appel à projets 2010**

Lancé en octobre dernier par Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, l'appel à projets pour le soutien à la dynamique des grappes d'entreprises a mobilisé les entreprises dans les territoires.

Dans la région Languedoc-Roussillon les grappes d'entreprises lauréates sont :

- CAMDIB, à Béziers (mécanique)
- Blé dur Méditerranée, à Lattes (agro-alimentaire)

Le MERAT consacrera 10 Millions d'Euros en 2010 et 10 Millions d'Euros en 2011 qui seront complétés par des soutiens de la Caisse des dépôts, d'OSEO et des ministères de l'Outremer, de l'Industrie, de l'Emploi et de l'Agriculture notamment.

Cet appui permettra de soutenir :

- l'animation de ces grappes d'entreprises exemplaires ;
- des projets et des actions structurantes de ces grappes, qui visent à améliorer la compétitivité et la performance de leurs membres.

La deuxième vague de sélection sera ouverte courant mai 2010 afin d'atteindre l'objectif d'une centaine de grappes d'entreprises accompagnées en 2010 et 2011.

### **Les grappes d'entreprises :**

Une grappe d'entreprise est un **réseau constitué majoritairement de PME et de TPE**, regroupées sur un même territoire et appartenant souvent à une même filière, mobilisé par une volonté commune qui se manifeste par une **stratégie commune** et la mise en place de **services et actions concrets et mutualisés**.

**Contact presse : Caroline WALLET Tél. 01 42 75 55 27 [Caroline.wallet@territoires.gouv.fr](mailto:Caroline.wallet@territoires.gouv.fr)**

**Contact Languedoc-Roussillon : Sébastien MASSART Tel : 04 30 63 63 00**

**sebastien.massart@direccte.gouv.fr**



## DOSSIER DE PRESSE

### PREMIERE PROMOTION DE L'APPEL A PROJETS

#### « GRAPPES D'ENTREPRISES »

4 mai 2010

MICHEL MERCIER, Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire

remet les prix aux 42 grappes d'entreprises lauréates

## Les grappes d'entreprises

### L'essentiel

---

Michel Mercier, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, a engagé le lancement d'une politique de soutien aux « grappes d'entreprises » afin de leur donner une plus grande visibilité et d'apporter son appui aux initiatives exemplaires.

Dans le contexte de la crise, cette initiative revêt une importance particulière pour des entreprises qui sont en complémentarité avec des pôles de compétitivité et contribue à la dynamisation des territoires.

### Questions/réponses

---

#### *Comment définir les « grappes d'entreprises » ?*

Une grappe d'entreprise est un réseau d'entreprises constitué majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et souvent à une même filière, mobilisé autour d'une stratégie commune et la mise en place de services et actions concrets et mutualisés.

Les grappes d'entreprise constituent des vecteurs très importants de développement et de compétitivité pour les entreprises et les territoires.

#### *En quoi consiste la politique de soutien aux grappes d'entreprises?*

Le Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire appuie financièrement l'animation de ces réseaux, sur la base d'un **contrat d'objectif** partagé, ainsi que des actions structurantes (création d'un groupement d'employeur ; mise en place d'actions de diversification des marchés pour les entreprises membres ; achat mutualisé d'équipements de production ou de prototypage...) visant à améliorer la compétitivité et la performance de leurs membres.

#### *Quels sont les objectifs de cette politique ?*

Il s'agit d'apporter un renouveau à la dynamique de réseau et de polarisation d'entreprises en s'adressant en à un tissu d'entreprises essentiel pour le maillage économique des territoires mais orphelin de tout dispositif de soutien de dimension nationale.

A travers cette démarche, c'est l'ensemble des territoires qui pourront être valorisés, dans une logique de complémentarité et de coopération avec la politique des pôles de compétitivité et celle des pôles d'excellence rurale.

### *Quel est le calendrier ?*

Un appel à projets a été publié fin octobre 2009 afin de soutenir en 2010 et 2011 une centaine de réseaux d'entreprises. La procédure de sélection des grappes qui seront soutenue s'effectue en deux temps :

- Début mai 2010 une première vague de grappes d'entreprises est sélectionnée
- La deuxième vague de sélection sera ouverte courant mai 2010 afin d'atteindre l'objectif d'une centaine de grappes d'entreprises accompagnées en 2010 et 2011. En novembre 2010 le soutien à une deuxième vague sera annoncé.

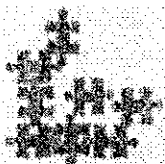
### *Quels sont les moyens mis en œuvre ?*

Le MERAT y consacre environ 20 millions d'euros sur deux ans complétés par des soutiens de la Caisse des dépôts, d'OSEO. D'autres ministères sont partenaires de cette démarche et pourront y apporter des crédits d'intervention.

### **Repères**

---

- 100 grappes d'entreprises environ pourront être soutenues d'ici à 2011.
- environ 20 millions d'euros seront consacrés par le MERAT à cette politique (sur deux ans)



# BLÉ DUR MÉDITERRANÉE

## BLÉ DUR MÉDITERRANÉE

### FICHE D'IDENTITE

Président : Serge VIALETTE  
serge.vialette11@orange.fr

Directeur/animateur :

Adresse : Mas de Saporta A-CS 30012 34875 LATTES Cedex

Site Internet :

Date de création : 25 juin 2009

Eventuel label régional :

Eventuel label et/ou antérieur :

#### Secteurs et thématiques d'activité :

Marché de pâtes sèches et semoules

#### Territoire(s) couverts :

Midi Pyrénées, PACA, Drôme , Ardèche

#### Types et nombre de membres :

. Nombre total de membres :

. TPE < 10 p : 16

. PME < 250 p : 18

. Entreprises > 250 p : 2

. Organismes de formation : 8

. Organismes de recherche ou transfert de technologie : 2

. Autres : 1

### ACTIONS REMARQUABLES

Maintien de la reconnaissance « zone traditionnelle Blé dur de la France » : le maillon le plus faible de la chaîne est préservé jusqu'en 2013

### OBJECTIFS POUR LES 3 PROCHAINES ANNEES

- Empreinte écologique : connaissance, détermination du plan d'action pour un positionnement concurrentiel des entreprises
- Qualité = Etat des lieux des différentes options possibles (marques, SOQ...), plan d'action pour un positionnement concurrentiel des entreprises
- Euro Méditerranée : veille pour positionnement des entreprises sur le marché semoule et farine de l'Italie et du Maghreb (ppt Algérie)

# CAMDIB

## FICHE D'IDENTITE

Président : Richard ALCOCK  
ralcock@altrad.com

Directeur/animateur : Patrick FAILLENET  
almatec@wanadoo.fr

Tél : 06 07 31 41 67/04 67 28 34 11

Adresse : 25, rue de l'industrie – ZAE la Crouzette – 34516 BEZIERS cedex

Site internet : www.camdib.org

Eventuel label régional :

Date de création : 1996

Eventuel label et/ou antérieur : SPL (1996)

### Secteurs et thématiques d'activité :

Travail des métaux

### Types et nombre de membres :

. Nombre total de membres : 32

. TPE < 10 p : 18

. PME < 250 p : 24

. Entreprises > 250 p : 0

. Organismes de formation :

. Organismes de recherche ou transfert de technologie :

. Autres :

### Territoire(s) couverts :

Territoire du biterrois

## ACTIONS REMARQUABLES

Dans des actions précédentes notamment, Camdib a :

- démontré sa capacité à mettre en œuvre des actions lourdes telles que : 115000 heures de formation pour plus de 600 salariés, des plateformes de formations avec des effets positifs sur les salaires et la mobilité sociale des salariés, 5 Plateformes d'apprentissage Ugv et soudure
- associé les syndicats à ses réflexions créé une association nommée Camdib International

Les effets induits : Outre le développement de ces membres, l'accroissement du chiffre d'affaires et des emplois, les actions conduites par Camdib ont eu un impact sur d'autres aspects tels :

- Le développement technologique avec l'implantation et le développement de la plate-forme U.G.V ainsi que la généralisation des technologies de découpe « laser ».
- L'élévation généralisée des compétences notamment grâce à la réalisation de plus de 100.000 heures de formation au bénéfice de plus de 600 salariés particulièrement en direction des ouvriers qualifiés ou non qualifiés, auquel il faut ajouter une véritable prise de conscience des problèmes de ressources humaines avec la création d'un groupement d'employeurs et la mise en place de Gpec,

## OBJECTIFS POUR LES 3 PROCHAINES ANNEES

Appel à projets « Soutien à la dynamique des grappes d'entreprises – DIACT  
Soumission de Camdib – décembre 2009